

Marché public de fournitures

MAIRIE DE PORTES LES VALENCE

**Place de la République
26800 PORTES LES VALENCE**

MAIRIE DE PORTES LES VALENCE

**FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS
DECHIQUETE**

Règlement de consultation

Date limite de réception des offres :

31/03/2016 à 12 h 00

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

2.2 - Etendue de la consultation

2.3 - Justification de la procédure

2.4 - Limitation du nombre de candidats

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Dossier de consultation

2.5.2. Visite du site des travaux

2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre

2.7 - Contrôle technique

2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché

2.9.1. Décomposition en tranches

2.9.2. Forme du marché

2.10 - Compléments à apporter au DCE

2.11 - Variantes

2.12 - Délai d'exécution

2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation

2.14 - Délai de validité des offres

2.15 - Garantie relative à la propriété industrielle ou commerciale

2.16 - Durée du marché

2.17 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

2.18 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

2.19. Marché réservé

2.20 - Mode de règlement

Article 3 - Présentation des offres

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

5.1 Critères d'attribution

5.2 - Attribution du marché

Article 6 - Renseignements complémentaires

Article 7 - Renseignements sur la visite du site des travaux

Article 8 - Clauses complémentaires

Article 1 - Objet de la consultation

La présente procédure adaptée concerne :

LA FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS DECHIQUETE

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

- ◆ Complexe scolaire JOLIOT-CURIE, Rue Jean Jaurès
- ◆ 26800 Portes lès Valence

Date envisagée pour le début des livraisons : période de chauffe 2016/2017.

La livraison s'effectue sous forme de bennage du bois déchiqueté dans un silo.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

Au sens de l'article 2 du C.C.A.G., le pouvoir adjudicateur est le maître de l'ouvrage pour le compte duquel les prestations sont exécutées. Le représentant du pouvoir adjudicateur est le représentant du maître d'ouvrage dûment habilité par ce dernier à l'engager dans le cadre du marché et à le représenter dans l'exécution du marché.

Le maître de l'ouvrage est :

MAIRIE DE PORTES LES VALENCE

La personne signataire du marché est :

Mme Geneviève GIRARD, Maire de Portes lès Valence

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

MAIRIE DE PORTES LES VALENCE, Services Techniques,

Place de la République, BP 1

26800 PORTES LES VALENCE

N° de téléphone : 04.75.57.95.20

N° de télécopie : 04.75.57.95.36

E.Mail : marches@ville-portes-les-valence.fr

2.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation ouverte est organisée par un Pouvoir Adjudicateur selon une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.3 - Justification de la procédure

Sans objet.

2.4 - Limitation du nombre de candidats

Sans objet

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Dossier de consultation

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- ◇ règlement de consultation et certificat de visite
- ◇ acte d'engagement (A.E.)
- ◇ cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ◇ description technique sommaire de l'équipement
- ◇ annexes

2.5.2. Visite du site des travaux

Il est recommandé que le candidat se soit rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les prestations doivent être réalisées. Prendre rendez vous auprès de notre technicien. La visite doit s'effectuer les jours ouvrés aux heures d'ouverture au public de la Mairie : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre

Le maître de l'ouvrage n'est pas assisté par un conducteur d'opération.

La maîtrise d'œuvre est assurée par Service Technique, représentée par

- ♦ Mr Pierre PATUREL ou Mr MIKOLAJCZAK

2.7 - Contrôle technique

L'opération à réaliser n'est pas soumise au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 relative à l'assurance construction.

2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

Le chantier n'est pas soumis aux dispositions de la loi n° 93.1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application.

2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché

2.9.1. Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

La fourniture est attribuée par marché unique.

La candidature ou l'offre ne répondant pas à cette condition sera systématiquement éliminée.

La même entreprise peut présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- ◇ en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- ◇ en qualité de membre de plusieurs groupements.

2.9.2. Forme du marché

Marché à bons de commande selon l'article 77 du CMP.

Montant minimum du marché sur 4 années de chauffe : sans montant minimum

Montant maximum du marché sur 4 années de chauffe est de 85 000 € ht.

Ces montants sont pour les 4 années du marché.

2.10 - Compléments à apporter aux documents du DCE

Les candidats n'ont pas à apporter de modification aux documents du DCE.

2.11 - Variantes

Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges ne sont pas autorisées.

2.12 - Délai d'exécution

Les livraisons devront s'effectuer au plus tard dans les trois jours ouvrés maximum (à l'exclusion du samedi, du dimanche et des jours fériés) après réception de la commande.

2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées jusqu'à 10 jours avant la remise des offres.

2.14 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.15 - Garantie relative à la propriété industrielle ou commerciale

Sans objet.

2.16 - Durée du marché

Le délai d'exécution des prestations démarre à la date du 1/9/2016 pour la période de chauffe 2016/2017 comme période initiale de 1 an

Le marché pourra être reconduit 3 fois par période de un an.

Le marché est d'une durée maximum de 4 ans.

2.17 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2.18 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

2.19. Marché réservé

Sans objet.

2.20 - Mode de règlement

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours par mandat administratif.

Article 3 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- ◆ **A - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :**
 - Justifications à produire quant à la situation juridique
 - ◇ Lettre de candidature (DC1) ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - ▽ le nom et l'adresse du candidat ;
 - ▽ éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s) ;
 - ▽ si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
 - ▽ document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
 - ▽ Attestations sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP
 - ◇ Déclaration du candidat individuel ou membre d'un groupement DC2
 - ◇ Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit)

Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières

DC1 et DC 2 sont téléchargeables sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires

- Justifications à produire quant à la capacité économique et financière
 - ◇ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique

- ◇ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- ◇ Présentation d'une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- ◆ **B** - Un projet de marché comprenant :
 - Un acte d'engagement - document joint à compléter, à dater et signer
 - Le Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP), dont nature et caractéristiques du combustible attendu (articles 5 et 6)
 - Le descriptif technique sommaire de l'équipement.
 - Les annexes diverses à lire et annexe 5 à compléter
 - Les candidats remettront avec leur offre un échantillon de bois avec une fiche combustible.
- ◆ **C** - Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la fourniture. Ce document est joint en annexe et devra être complété (annexe 5).
- ◆ **D** - Le certificat de visite du site éventuel

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou remises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être acheminées dans les conditions suivantes :

La transmission par voie électronique n'est pas autorisée.

- ◆ présentées sur support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.
- ◆ présentées sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire (service technique 1^{er} étage de la mairie) contre récépissé.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Le pli contenant la candidature et l'offre porte le nom du candidat et l'adresse suivante :

- ◆ MAIRIE DE PORTES LES VALENCE
- ◆ Place de la République, BP 1
- ◆ 26800 PORTES LES VALENCE

et la mention suivante :

- ◆ Proposition pour : FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS DECHIQUETE – NE PAS OUVRIR

Les documents relatifs à la candidature comprennent :

- ◆ Les justifications à produire prévues à l'article 3 A ci dessus.

Les documents relatifs à l'offre comprennent :

- ◆ Le projet de marché demandé au paragraphe B de l'article 3 ci-dessus.
- ◆ Le mémoire justificatif demandé au paragraphe C de l'article 3 ci dessus.
- ◆ Le certificat de visite demandé au paragraphe D de l'article 3 ci dessus.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

5.1 Critères d'attribution

Après réception et examen des offres, il est établi un classement des offres.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Valeur technique - Coefficient 1 pour capacités, références et caractéristiques d'approvisionnement : moyen de production, stockage et livraison dans le mémoire technique - Coefficient 2 pour échantillon de bois avec fiche combustible	30 %
Prix des prestations	50 %
Le fournisseur est certifié chaleur bois qualité+ ou équivalent	20 %

VALEUR TECHNIQUE : 30% (notée sur 10 points) :

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des éléments contenus dans le mémoire et le cadre de réponse.

Les sous critères pondérés permettant de juger la valeur technique sont les suivants :

- Coefficient 1 : la capacité, les références, les caractéristiques d'approvisionnement (moyen de production, stockage et livraison, garantie des volumes demandés, appréciation de la configuration du silo)
- Coefficient 2 : échantillon du bois et sa fiche combustible

L'absence de visite sur site, si elle n'est pas éliminatoire viendra affecter la note obtenue sur le critère de la valeur technique. Les candidats ne produisant pas d'attestation de visite seront notés sur 7 au lieu d'être notés sur 10.

CERTIFICATION : 20% (notée sur 10 points) :

En fonction des certifications fournies

PRIX : 50% (notée sur 10 points)

Prix = prix de l'offre x PCI le plus élevé / PCI de l'offre

Le prix sera jugé sur la base de la formule suivante :

Note n = note md - (prix n - prix md) x note md / prix md

Note n = Note de l'entreprise

Prix n = prix de l'entreprise

Prix md = Prix du moins-disant (Hors offres jugées anormalement basses)

Note md (moins-disant) = 10

Il est ici précisé que toute note négative serait ramenée à zéro.

La note finale sera la somme pondérée des notes par critère explicité ci-dessus.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

Le total de tous les critères sera noté sur 100.

La Mairie se réserve la possibilité d'entreprendre des négociations avec les candidats après la date limite de réception des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

En cas de discordance, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier le document pour le mettre en harmonie avec les pièces du marché.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.2 - Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande du maître d'ouvrage les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Les renseignements peuvent être obtenus à la même adresse que celle du maître de l'ouvrage.

Article 7 - Renseignements sur la visite du site des travaux

Pour la visite du site, les candidats devront s'adresser à la personne ci-dessous désignée qui visera ou fera viser le certificat de visite prévu à l'article 3 - Paragraphe D ci-dessus et dont le modèle est annexé au présent document :

Mr Pierre PATUREL au 04.75.57.95.30

Article 8 - Clauses complémentaires

Sans objet

Document établi le 9/02/2016

Maître d'ouvrage :
MAIRIE DE PORTES LES VALENCE
SERVICES TECHNIQUES
Place de la République, BP 1
26800 PORTES LES VALENCE

FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS DECHIQUETE

Consultation n° 2016-001 du 9/02/2016

CERTIFICAT DE VISITE DU SITE

Je soussigné,

certifie que

s'est rendue sur le site, le

afin de visiter les lieux où doivent s'exécuter les travaux.

Fait à Portes lès Valence, le